

DOSSIER DES FORMATIONS



Agence **R**égionale de **P**rotection et de **S**écurité

« Le pire serait de ne pas savoir ! »

www.arpsecurite.fr

Etude - Conception

Agence Régionale de Protection et de Sécurité

« Sans service, le prix n'est rien ! »

Réalisation de tout Système de Sécurité

Incendie et Intrusion

Extincteurs (vente ou location)

Détection incendie

Alarme vol (avec ou sans fil)

Désenfumage - Signalétique

MAINTENANCE TOUTES MARQUES

Tenues et Equipements de Pompiers



PENSEZ AUX FORMATIONS !

LE PIRE SERAIT DE NE RIEN FAIRE !

Soucieux de satisfaire au mieux vos attentes, ARPS continue d'élargir sa gamme de prestations.

Toujours dans un même esprit d'efficacité et afin de vous aider dans le management de la **santé** et de la **sécurité au travail**, nous vous vous proposons des actions de formations, d'expertise, de conseil et d'accompagnement.

Notre objectif est de proposer des **prestations de qualité** avec une obligation de résultat et **adaptées aux besoins** de chaque entreprise ou ERP.

REGLEMENTATION GENERALE :

Article L230-2 du Code du Travail : « » *Le chef d'établissement prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs de l'établissement, y compris les travailleurs temporaires.*

Article R232-12-17 / R232-12-20 / R232-12-21 du Code du Travail : « *Les chefs d'établissement doivent prendre les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage du personnel. (...) La consigne doit prévoir des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours le personnel apprend : (...) à se servir des moyens de premiers secours. (...) Leur date (...) est consignée sur un registre tenu à la disposition de l'inspecteur du travail.* »

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS :

- CHSCT
- Gestion d'une crise
- Conduite en sécurité
- Utilisation des extincteurs
- Equipier de 1^{ère} intervention (EPI)
- Equipier de seconde intervention (ESI)
- Equipier ou exercice d'évacuation
- Utilisation des protections respiratoires
- SSIAP 1 : agent de sécurité incendie
- SSIAP 2 : chef d'équipe de sécurité incendie
- SSIAP 3 : chef de service d'incendie
- Sécurité incendie dans les ERP
- Sauvetage Secourisme du Travail (SST)
- Audit sécurité

NOS ENGAGEMENTS :

- des compétences internes : nos formations en prévention incendie sont réalisées par d'**anciens Sapeurs Pompiers de Paris**,
- la mobilité : interventions sur le site de votre Etablissement avec respect de l'environnement,
- des prestations étendues : **levage et manutention mécanique, habilitation électrique, sécurité routière, etc...**
- le sur-mesure, la réactivité, la proximité, les agréments, etc...

A.R.P.S. : LA SECURITE GLOBALE DANS VOTRE DEPARTEMENT !

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 441 911 930 00010 - N° TVA CEE : FR 39 441 911 930

Siège social : 38 ter, rue de Paris - **89 100 SAINT DENIS LES SENS**

Tél. : 03 86 95 90 70 - Fax : 03 86 95 05 66 - URGENCE : 06 68 38 18 18

Site internet : www.arpsecurite.fr - Courriel : contact@arpsecurite.fr

EXERCICE D'EVACUATION

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Tout le personnel de l'établissement et les membres du service de sécurité incendie (**Code du Travail - Articles R232-12-17 - R232-12-20 - R232-12-21** : « *La consigne désigne, pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation (...) et, le cas échéant, précise les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées* »).

OBJECTIFS :

- Contrôler l'efficacité de l'organisation de l'évacuation mise en place dans l'établissement,
- Sensibiliser l'ensemble du personnel sur la sécurité incendie.

PROGRAMME DE FORMATION :

Un incendie est simulé en un point de l'établissement.
L'alarme est donnée.

Les différents éléments et réactions sont notés :

- le délai total d'évacuation,
- le respect des consignes et missions respectives,
- le comportement général,
- la réaction des équipiers d'évacuation.
-

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Générateur de fumée non toxique.

DUREE DU STAGE : Demi journée engagée - sur le site de l'établissement

PRIX FORFAITAIRE : sur demande

VALIDATION : Inscription sur le Registre de Sécurité de l'établissement.

Afin de rendre pratique cette formation, nous tenons compte des caractéristiques de votre établissement : industrie, ERP, installations classées, etc...

EQUIPIER D'EVACUATION

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Toute personne désignée par le chef d'établissement et les membres du service de sécurité incendie (Code du Travail - Articles R232-12-17 - R232-12-20 - R232-12-21 : « La consigne désigne, pour chaque local, les personnes chargées de diriger l'évacuation (...) et, le cas échéant, précise les mesures spécifiques liées à la présence de personnes handicapées »).

OBJECTIFS :

- Assurer l'évacuation de l'ensemble du personnel de l'entreprise,
- Acquérir les compétences d'analyse des critères, des plans et consignes d'évacuation.

PROGRAMME DE FORMATION :

But et justification d'une évacuation, notions de responsabilités.

Stratégies d'évacuation (les rôles du guide file et du serre file).

Les moyens d'aide à l'évacuation, les exercices périodiques, les différents types d'évacuation, les délais d'évacuation.

Visite de l'entreprise, prise de notes par les stagiaires.

Identification des locaux à risques, de la signalisation, des cheminements et des issues de secours.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Générateur de fumée non toxique, manuel de l'animateur et module vidéo.

DUREE DU STAGE : Demi journée - sur le site de l'établissement

PRIX FORFAITAIRE : sur demande

VALIDATION : Inscription sur le Registre de Sécurité de l'établissement.

Livret remis au stagiaire : « L'évacuation ».

**Cette prestation peut être combinée avec la formation à l'utilisation des extincteurs.
Afin de rendre pratique cette formation, nous tenons compte des caractéristiques de votre établissement : industrie, ERP, installations classées, etc...**

STAGE EQUIPIER DE PREMIERE INTERVENTION

« E P I »

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Toute personne désignée par le chef d'établissement et les membres du service de sécurité.

OBJECTIFS :

- Connaître les principes de base du feu et de la combustion,
- Connaître l'organisation humaine et matériel de la sécurité incendie de l'entreprise,
- Apprendre à utiliser les différents modèles d'appareils extincteurs pour faire face à un début d'incendie.

PROGRAMME DE FORMATION :

- La réglementation, l'organisation générale de la sécurité incendie,
- Le phénomène de la combustion, le classement des combustibles,
- Les causes des incendies,
- Le triangle du feu, les classes de feux,
- Les différents agents extincteurs et leurs actions sur le feu.
- Module vidéo. Application pratique et exercices sur feu réel avec différents types d'appareils extincteurs.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Les exercices pratiques se déroulent avec un module équipé (générateur de flammes), afin de donner une situation aussi proche que possible de la réalité.

Les participants disposent tous d'un extincteur à eau pulvérisée ou dioxyde de carbone, qu'ils mettent en œuvre suivant le cas.

DUREE DU STAGE	:	1 demi journée par groupe
LIEU	:	Module A.R.P.S. et locaux de votre Etablissement
PRIX FORFAITAIRE :		sur demande
VALIDATION :		Inscription sur le Registre de Sécurité de l'établissement.
Livret remis au stagiaire :		« Equipier de première intervention ».

Stage animé par d'anciens Pompiers de la BSPP (Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris)

FORMATION SST

Sauvetage Secourisme du Travail

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Toute personne volontaire pour prodiguer les premiers gestes en attendant les secours (**Code du Travail - Articles R241-37 - R241-39 - R241-40 - Circulaire CNAMTS DRP 09/97 du 8 février 1997**).

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances nécessaires permettant de mettre en œuvre une succession de gestes afin de prodiguer les premiers secours à une victime.

PROGRAMME DE FORMATION :

Le sauvetage et le secourisme sur le lieu de travail.

Rechercher les risques persistants pour protéger.

Examiner la victime et faire alerter.

Faire face à une personne :
qui s'étouffe,
qui fait une hémorragie,
qui est inconsciente,
qui est en arrêt cardio-pulmonaire,
qui présente un malaise, une brûlure, une plaie, un
traumatisme d'un os ou d'une articulation.

Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Mannequins adulte - enfant et nourrisson, coffret de grimage professionnel et de simulation de blessures.

DUREE DU STAGE : Formation initiale : 2 jours - Recyclage : demi journée

PRIX FORFAITAIRE : sur demande

LIEU : sur le site de l'établissement

Livret remis au stagiaire : Aide-mémoire INRS

Le Certificat SST est délivré au candidat participant activement à toute la formation et ayant fait l'objet d'une évaluation favorable du formateur.

STAGE DE PREMIER TEMOIN D'INTERVENTION

Utilisation des extincteurs

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Tout le personnel salarié, intérimaire et autre, devant apprendre à utiliser un moyen de premier secours (**Code du Travail - Article R 232.12.21**)

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le personnel sur la sécurité incendie,
- Connaître les principes de base du feu et de la combustion,
- Apprendre à utiliser les différents modèles d'appareils extincteurs pour faire face à un début d'incendie.

PROGRAMME DE FORMATION :

- Le phénomène de la combustion, le classement des combustibles,
- Les causes des incendies,
- Le triangle du feu, les classes de feux,
- Les agents extincteurs, les différents types d'appareils extincteurs portatifs.

Module vidéo. Application pratique et exercices sur feu réel avec différents extincteurs.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Les exercices pratiques se déroulent avec un module équipé (générateur de flammes), afin de donner une situation aussi proche que possible de la réalité.

Les participants disposent tous d'un extincteur à eau pulvérisée ou dioxyde de carbone, qu'ils mettent en œuvre suivant le cas.

DUREE DU STAGE	:	1 demi journée par groupe
LIEU	:	Module A.R.P.S. et locaux de votre Etablissement

PRIX FORFAITAIRE : sur demande

VALIDATION : Inscription sur le Registre de Sécurité de l'établissement.

Livret remis au stagiaire : « Utilisation des extincteurs ».

Stage animé par d'anciens Pompiers de la BSPP (Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris)

FORMATION DES MEMBRES DU CHSCT

Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Représentants du personnel au CHSCT, tout nouveau membre désigné et tout membre ayant exercé son mandat depuis plus de 4 ans, consécutifs ou non (**Code du Travail - Articles L236-10 - R236-15 - R236-22-1**).

OBJECTIFS :

- Développer l'aptitude à déceler et mesurer les risques professionnels,
- Acquérir les connaissances indispensables pour remplir son rôle au CHSCT,
- Contribuer à la prévention des risques professionnels.

PROGRAMME DE FORMATION :

Champ et modalités d'action du CHSCT : rôles et missions des membres du CHSCT, son fonctionnement et les acteurs de prévention.

Analyse des risques professionnels et des conditions de travail : détection et analyse des risques dans l'entreprise, méthode d'analyse des conditions de travail, définitions de l'incident et de l'accident du travail et des maladies professionnelles avec leurs conséquences.

Les changements dans les situations de travail : différentes étapes d'un projet d'aménagement, phases organisationnelles d'un projet, intégration de la prévention.

De l'ordre du jour à la politique de prévention : l'établissement de l'ordre du jour, préparation d'un plan d'action, choix et mise en place des solutions.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés, études de cas, analyse de situations de travail, vidéos.

DUREE DU STAGE : 3 jours pour les entreprises de moins de 300 salariés

LIEU : sur le site de l'entreprise.

PRIX FORFAITAIRE : sur demande

Livret remis au stagiaire : « Membre du CHSCT - mode d'emploi »

Cette prestation est adaptée au secteur d'activité et aux risques de votre entreprise !
Possibilité d'une formation complémentaire pour la personne assurant la PRESIDENCE du CHSCT.

STAGE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE

Protection des Personnes et des Biens et Gestion du Risque

PERSONNEL CONCERNE - PRE-REQUIS :

Personnels désignés, chargés de la prévention du risque incendie, de la mise en œuvre des moyens de premiers secours, et exécuter (ou faire exécuter) les divers manœuvres nécessaires face à un début d'incendie dans l'établissement.

OBJECTIFS :

- Etre capable d'identifier et de hiérarchiser les sources potentielles des sinistres,
- Adopter et créer un comportement préventif collectif et faire ainsi faire progresser la prévention du risque incendie,
- Etre entraîné à la manœuvre des moyens de secours contre l'incendie et à exécuter les divers manœuvres nécessaires.

PROGRAMME DE FORMATION :

Partie théorique

L'organisation de la sécurité incendie de l'établissement :

- la démarche globale et les moyens de prévention,
- les moyens humains,
- les moyens de secours contre l'incendie.

Naissance et propagation d'un incendie :

- le phénomène de combustion,
- le classement des combustibles,
- les agents extincteurs et leurs actions sur le feu,
- les différents types d'extincteurs et les principes de fonctionnement.

Evacuation de l'établissement :

- but et justification d'une évacuation,
- stratégie d'évacuation,
- les exercices périodiques.

Partie pratique

Visite applicative "commentée" de l'établissement,

Exemples de mesures de prévention,

Exercices sur feux réels avec différents types d'extincteurs, utilisés dans l'établissement.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

Différents types d'extincteurs, générateur de flammes,

Exposés succincts, cas concrets,

Manuel de l'animateur.

DUREE DU STAGE	:	1 journée
LIEU	:	Module A.R.P.S. et locaux de votre Etablissement
PRIX FORFAITAIRE	:	sur demande
VALIDATION	:	Inscription sur le Registre de Sécurité de l'établissement.
Livret remis au stagiaire	:	Document de synthèse « Prévention incendie ».

Stage animé par un Moniteur Prévention Incendie.